

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1083/SG/FP accordant un congé de fin de séjour à un secrétaire dactylographe contractuel.

n° 1083/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 juillet 1968

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1968

Date du numéro
10 août 1968

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de fin de séjour de quatre mois dix jours à passer à Toulon (Var) est accordé à M. N'Guyen Tang Luyen, secrétaire dactylographe contractuel (catégorie D, 3° échelon, indice 205. groupe IV). en service au Commissariat de Police (Ministère des Affaires intérieures). Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti- Marseille, en classe touriste, sera délivrée à l'intéressé qui quittera le Territoire en principe par avion régulier du 26 juillet 1968. Il pourra' prétendre, dans les conditions habituelles, au remboursement de ses frais de transport par voie ferrée de Marseille à Toulon, en 2° classe. La dépense est imputable au budget local.